Métropole du Grand Paris

BORDEREAU DE SUIVI

Direction	Nom	Pour information	Pour attribution
Présidence	Matthieu BEIGBEDER		
Direction Générale	Louison COSTE		
Direction Générale Adjointe	Nathalie VAN SCHOOR	✓	
DGA Développement territorial, économie, environnement	Nicolas ROLLAND		✓
	David MONTEAU		
DGA Aménagement territorial, habitat, grands projets	Christian MOUROUGANE		
	Pierre PIHOUÉ		
	Valérie LENAIN		
	Sarah KHIREDDINE		
Secrétariat général Directions Ressources	Jeanne MUNCK		
	Alexis HLUSZKO		
	Valentine ARBAULT		
Coopérations	Paul FLAMME		
Communication	Maria BREIDY		
Etudes, stratégie, prospective	Céline GIPOULON		
Innov. & activation territoriale	Solène COUCAUD-CHAZAL		
Relations institutionnelles	Rémy MARCIN		
Secrétariat particulier du Président et du DGS			

Observations :

EMMAÜS FRANCE
ASSOCIATION ESPACES | L'INSERTION PAR L'ÉCOLOGIE URBAINE

A Chaville, le 14 octobre 2021

METROPOLE DU GRAND PARIS
15-19 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
28 OCT. 2021

Monsieur Patrick OLLIER
Président
Métropole du Grand Paris
15-17 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Contact au sein de l'association Espaces :
Catherine DECAUX – Directrice générale de l'association Espaces – catherine.decaux@association-espaces.org
Mathilde BAUDRIER – Responsable de la cellule d'animation – mathilde.baudrier@association-espaces.org

Objet : Demande de renouvellement pour la période 2022-2024 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association Espaces pour les actions de l'association sur la gestion des milieux aquatiques et la valorisation du patrimoine naturel métropolitain

Monsieur le Président,

Le partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association Espaces est un des éléments forts et structurants pour l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et la restauration du patrimoine naturel du bassin versant Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine qui intègre 41 communes métropolitaines. Il correspond à un « tronçon » de la Seine d'environ 75 km délimité par la confluence avec la Marne à l'amont et par la confluence avec l'Oise à l'aval. Toutefois, les grands affluents sauf le ru de Buzot en sont exempts.

Signée en 2019, la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association Espaces arrive à échéance au 31 décembre 2021. Sur la période 2019-2021, l'association Espaces a élaboré le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 soutenu par la Métropole du Grand Paris rassemblant 48 maîtres d'ouvrages dont 30 métropolitains et a participé à l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs du territoire métropolitain au développement de la nature en ville et à la restauration des milieux naturels. D'autre part, l'association a participé à la gestion et à la restauration des milieux aquatiques et humides par ses travaux sur les berges de Seine et sur les étangs et au développement de l'agriculture urbaine sur le territoire du bassin versant. Entre 2019 et 2021, le travail conjoint entre la Métropole du Grand Paris et l'association Espaces a été fructueux comprenant de nombreux échanges lors des comités techniques et de pilotage du Contrat et également lors de la préparation de l'étude de faisabilité de restauration et réouverture dans la vallée du ru de Marivel ainsi que lors de la préparation et la réalisation des travaux de restauration des berges sur le bassin versant.

Pour les trois années à venir, l'association Espaces souhaite poursuivre la mise en œuvre du Contrat, l'accompagnement des structures métropolitaines sur le développement de la gestion à la source des

eaux pluviales par la désimperméabilisation des sols et la restauration des continuités écologiques de la trame verte et bleue ainsi que l'encadrement de travaux de gestion des milieux aquatiques et le développement de l'agriculture urbaine.

En complément de ces actions, l'association Espaces propose de mener plusieurs nouvelles missions pour lesquelles un prévisionnel financier sera très prochainement envoyé à vos services.

Dans un premier temps, le renforcement de la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs sur la renaturation des milieux naturels et la réouverture des rivières urbaines seront au cœur des actions de la cellule d'animation. Ils comprendront la collecte, des analyses de terrain préalables et le suivi des études de réouvertures des rivières urbaines inscrites au Contrat par la Métropole du Grand Paris ainsi que l'organisation de groupes de travail sur les rivières pour contribuer à l'émergence de solutions innovantes d'aménagement.

Dans un second temps, de nouvelles structures sont attendues dès le 1er janvier 2022 pour rejoindre la dynamique de territoire développée dans le cadre du Contrat. En effet, une dizaine de collectivités métropolitaines supplémentaires souhaite inscrire des actions en faveur de la végétalisation de la ville ou la restauration des continuités écologiques pour la période 2022-2024. Ainsi, la cellule d'animation de l'association Espaces assurera le suivi de leurs projets. Dans la poursuite du Contrat, Espaces souhaite initier une réflexion sur l'opportunité d'un schéma d'aménagement de gestion des eaux sur le bassin versant permettant de pérenniser la dynamique actuelle et d'ajouter un volet réglementaire et institutionnel relatif à l'aménagement des berges et à la gestion de l'eau du territoire métropolitain.

Dans un troisième temps, l'association Espaces est un acteur historique de la restauration des berges de Seine par des techniques de génie végétal. Forte de son expérience depuis près de 30 ans, elle souhaite déployer ses opérations de travaux de restauration de berges et développer les expérimentations et le partage de son expertise auprès des autres acteurs gemapiens franciliens notamment sur la lutte contre le batillage.

Lors de la cérémonie de signature du Contrat 2020-2024 du 2 juillet 2021, Monsieur le Préfet Paul MOURIER vous représentant, a confirmé la volonté de poursuivre et amplifier le soutien à l'association Espaces. Ainsi, un renouvellement du partenariat engagé pour la période 2022-2024 permettrait de poursuivre les actions innovantes de gestion des milieux aquatiques et de préservation du patrimoine naturel sur le territoire métropolitain.

Au regard des nouvelles missions proposées et de l'adhésion de nouvelles collectivités métropolitaines au Contrat, l'association Espaces sollicite une subvention annuelle auprès de la Métropole du Grand Paris de 120 000 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement sur la période 2022-2024.

Vous remerciant pour votre soutien et restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Pierre AMIOT
Président

Association Espaces
855 avenue Roger SALENGRO
92370 Chaville
Tél. : 01 55 64 13 40
www.association-espaces.org

Plaines et coteaux
Seine centrale urbaine

Synthèses des activités de l'association Espaces

Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2019-2021

EMMAÜS FRANCE
ASSOCIATION
ESPACES
L'INSERTION
PAR L'ÉCOLOGIE
URBAINE

La présente synthèse est issue des rapports d'activités des années 2019 et 2020 envoyés aux services de la Métropole du Grand Paris. Le rapport d'activités de l'année 2021 est en cours de rédaction et sera envoyé avant le 15 novembre 2021.

1 Elaboration et animation du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024

1.1 Actions de 2019

Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 fait suite au Contrat de bassin de la Seine centrale urbaine qui s'est terminé le 31 décembre 2018. Deux grandes activités ont été réalisées en 2019 par l'animatrice du Contrat :

- Le bilan du Contrat de bassin 2014-2018 de janvier à mai 2019 avec les signataires du Contrat
- L'élaboration du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de février à décembre 2019.

a. Bilan du Contrat de bassin 2014-2018

Le Contrat de bassin des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine rassemblait 40 signataires dont 2 financeurs et 38 maîtres d'ouvrages. Ce sont ainsi 227 actions ont été engagées pour un montant de 232 M€ et ont reçu 83 M€ de subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Île-de-France.

b. L'élaboration du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024

Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 s'inscrit dans une démarche pour la préservation des ressources en eau, la protection et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il a quatre grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité, la nature en ville et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire qui sont :

- Enjeu A : Gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur en concourant à la mise en œuvre du Plan Vert d'Île-de-France ;
- Enjeu B : Améliorer la qualité des eaux, économiser et protéger la ressource ;
- Enjeu C : Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régional en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ;
- Enjeu D : La sensibilisation, l'éducation à l'environnement, le suivi et la coordination des actions.

48 structures sont signataires du Contrat dont les trois partenaires l'agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris. Parmi ces 48 signataires, 31 ont la totalité ou une partie du territoire d'action, qui est compris dans la Métropole du Grand Paris.

Au total, 341 actions ont été inscrites pour une somme de 199 369 497 € HT d'actions. La répartition selon les enjeux est explicitée ci-dessous :

- Enjeu A : 99 151 874 € HT pour 199 actions ;
- L'enjeu B ne concerne pas la Métropole du Grand Paris comptabilise 55 055 289 € HT pour 54 actions ;
- Enjeu C : 41 752 631 € HT pour 67 actions ;
- Enjeu D : 3 409 703 € HT pour 21 actions.

1.2 Actions de 2020

Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 fait suite au Contrat de bassin de la Seine centrale urbaine qui s'est terminé le 31 décembre 2018.

Quatre grandes activités ont été réalisées en 2020 par l'animatrice du Contrat :

- Finalisation du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 de janvier à février 2020 ;
- L'animation du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de février à décembre 2020. Cette animation a porté sur l'accompagnement de 26 signataires et 8 non-signataires du Contrat sur le suivi des projets inscrits de gestion des eaux pluviales et de restauration des milieux, la présentation des subventions et l'accompagnement dans l'élaboration des dossiers de demande de subvention ;
- L'organisation de la cérémonie de signature du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 d'août à décembre 2020 remplacée par un comité de pilotage. Les comités de pilotage du 29 juin et du 11 décembre 2020 ont réuni un grand nombre de signataires autour de retours d'expérience et la présentation des orientations stratégiques des partenaires et du Contrat ;

Figure 1. Premier comité de pilotage du Contrat en juin 2020 en visioconférence

- La communication des actions de la cellule d'animation a constitué en 2020 a actualisé le site internet à créer une plateforme de diffusion des publications et à créer une page Facebook.

2 Animation thématique de gestion à la source des eaux pluviales

2.1 Actions de 2019

Les principales actions de l'animation eaux pluviales en 2019 ont été :

- La rencontre et l'accompagnement de 16 collectivités (20 réunions) et 2 bailleurs. L'animation était présente en tant qu'appui technique pour le choix des solutions de gestion à la source, le montage des dossiers techniques et cahiers des charges et le suivi des phases de concertation et d'élaboration. Les structures accompagnées en 2019 sont les suivantes : Bezons, **Courbevoie**, **Hauts-de-Seine Habitat, IRP Habitat, La Garenne-Colombes**, l'Etang-la-Ville, Montesson, **Nanterre**, **Neuilly-sur-Seine**, **Saint-Cloud**, Saint-Gratien, Saint-Germain-en Laye, Sartrouville, **Suresnes**, **Rueil-Malmaison**, **Vanves**, Vélizy-Villacoublay et Versailles. *(en gras, les communes de la Métropole du Grand Paris).*
- L'accompagnement d'une vingtaine de projets pour une déconnexion de 1,5 ha aujourd'hui raccordée aux réseaux unitaires d'assainissement par des techniques et solutions majoritairement tournées vers la gestion sur site et la végétalisation : toitures végétalisées, noues et bandes enherbés ; stockage réutilisation des eaux de pluie...
- Le développement d'outils favorisant l'accompagnement des maîtres d'ouvrages en capitalisant sur les documents et supports existants sur le sujet.

- Le lien entre les porteurs de projets et les organismes financeurs (agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris) et tout en accompagnant les maîtres d'ouvrages au montage des dossiers de financement.
- L'appui à l'élaboration du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024. Les projets suivis par l'animateur pourront être intégrés à ce Contrat.
- L'échange avec les autres structures porteuses d'accompagnement des porteurs de projets en faveur de la gestion à la source des eaux de pluie sur le territoire francilien comme le syndicat Marne Vive ou le SIAAP.

2.2 Actions de 2020

Les principales actions de l'animation eaux pluviales en 2020 ont été :

- Accompagnement de 14 collectivités (signataires du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 et non-signataires) pour la conception des projets et leur financement. Les collectivités accompagnées en 2020 sont les suivantes : **Bois-Colombes, Chaville, Epinay-sur-Seine, EPT Grand Paris Seine Ouest, Issy-les-Moulineaux, La Garenne-Colombes**, Montesson, **Rueil-Malmaison Saint-Cloud**, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Ouen-L'aumône, Sannois, **Suresnes, et Vanves**. *(en gras, les communes de la Métropole du Grand Paris).* ;
- Sensibilisation et accompagnement de 8 bailleurs (Apilogis, I3F, Hauts-de-Seine-Habitat, IRP Habitat, Les résidences Yvelines-Essonne, OPH Aubervilliers, Plaine Commune Habitat et Seqens) ;
- Sensibilisation et accompagnement 3 copropriétés sur Garches, Le Pecq et Vaucresson.
- L'accompagnement d'une trentaine de projets pour une déconnexion de 2 à 3 ha aujourd'hui raccordée aux réseaux unitaires d'assainissement par des techniques et solutions majoritairement tournées vers la gestion sur site et la végétalisation : toitures végétalisées, noues et bandes enherbés ; stockage réutilisation des eaux de pluie...
- Rédaction d'outils d'accompagnement sur la thématique eaux pluviales (fiches réflexes présentant les subventions et préparation d'une cartographie numérique pour diffuser les projets avec l'Institut Paris région) ;
- Participation aux groupes de travail franciliens et des démarches de planification et d'aménagement (PLUi, zonages pluviaux,...)
- Participation à l'émergence d'un réseau d'acteurs franciliens sur l'eau pluviale.

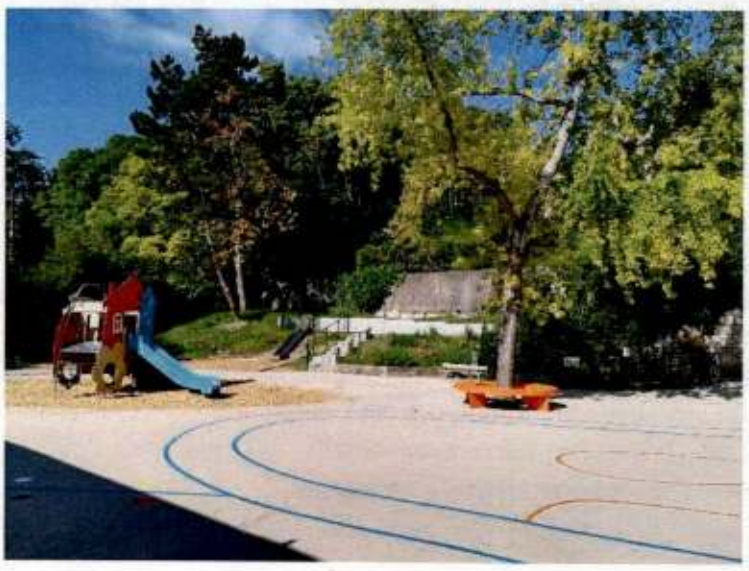

Figure 2. Travaux de désimperméabilisation de la cour d'école de Saint-Cloud accompagnés par l'animateur eaux pluviales et co-financés par la Métropole du Grand Paris

3 Animation thématique sur les continuités écologiques Trame verte et bleue

3.1 Actions de 2019

En 2019, les actions sur les continuités écologiques Trame verte et bleue réalisées par la cellule d'animation portent sur 4 points :

- La réalisation du diagnostic Trame verte et bleue sur le bassin versant Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine. Ce diagnostic a permis de faire l'état des lieux de la biodiversité existante sur le territoire mais aussi d'identifier les continuités écologiques et leurs obstacles.
- Dans le cadre de ce diagnostic des enjeux et des actions ont également été définis portant sur la préservation et la restauration de la Trame verte et bleue. L'objectif était de définir une stratégie territoriale « Trame verte et bleue » pour les Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine qui a été prise en compte lors de l'élaboration des plans d'actions des maîtres d'ouvrages ;
- La sensibilisation des acteurs du territoire par l'animation de la Charte Trame verte et bleue (13 nouveaux signataires en 2019) ;
- L'organisation et l'animation de 3 ateliers de concertation d'acteurs autour de l'évaluation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France qui a rassemblé 41 participants ;
- L'organisation ou la participation à des réunions sur les continuités écologiques comme la réunion de discussion des opportunités de mise à ciel ouvert du ru de Marivel avec les acteurs locaux du bassin versant co-organisée avec la Métropole du Grand Paris.

Figure 3. Atelier de concertation d'acteurs pour l'évaluation du SRCE organisé en mars 2019

3.2 Actions de 2020

En 2020, les actions sur les continuités écologiques ont porté sur 4 points :

- La réalisation d'une plaquette de sensibilisation sur la restauration des milieux et la protection de la biodiversité. Cette plaquette et ses focus permet ainsi de présenter l'état des lieux de la biodiversité existante sur chaque territoire, d'identifier les continuités écologiques et leurs obstacles ainsi que les enjeux spécifiques à l'intercommunalité ;
- La sensibilisation des acteurs du territoire par l'animation de la Charte Trame verte et bleue (12 nouveaux signataires en 2020) ;
- La préparation d'ateliers de retours d'expérience sur la Trame verte et bleue avec la DRIEE, qui auront lieu en 2021 ;
- L'organisation ou la participation à des réunions sur les continuités écologiques.

4 Etudes et travaux de gestion des milieux aquatiques

4.1 Actions de 2019

En 2019, l'association Espaces a mené différents types de missions relevant de la compétence GEMAPI :

- Le développement, la programmation et le suivi des travaux de restauration des milieux aquatiques et humides. Ces travaux ont concerné la restauration des berges de Seine (île de Puteaux et île Saint-Germain), des berges de l'étang de Villeneuve et des étangs de Ville d'Avray, de l'île du plan d'eau aval du parc du CREPS à Châtenay-Malabry et d'une berge au parc Heller à Antony ;
- Le développement, la programmation et le suivi des travaux de valorisation écologique des milieux aquatiques et humides. Ces opérations de valorisation écologique ont été réalisées sur les berges de Seine, sur les rus et étangs du Val de Seine et les milieux humides du parc du CREPS ;
- L'assistance des villes de Garches, Meudon, Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Puteaux, Suresnes, Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette, Vaucresson, Vanves, Antony et Châtenay-Malabry et le Conseil départemental des Yvelines sur les thématiques suivantes : sensibilisation aux potentialités écologiques des milieux, aux bonnes pratiques de restauration et de gestion des cours d'eau (génie végétal, gestion différenciée, « zéro-phyto »), à la renaturation des berges, à la prise en compte de la trame verte et bleue et de leur interconnexion, à la préservation de la ressource en eau, accompagnement technique.
- Missions communes aux animations milieux aquatiques (sensibilisation du public, gestion courant, formations,...)

4.2 Actions de 2020

En 2020, l'association Espaces a mené différents types de missions relevant de la compétence GEMAPI :

- Le développement, la programmation et le suivi des travaux de restauration des milieux aquatiques et humides. Ces travaux ont concerné la restauration des berges de Seine (2

opérations sur l'île Saint-Germain), une opération sur l'île du plan d'eau aval du parc du CREPS à Châtenay-Malabry ;

- Le développement, la programmation et le suivi des travaux de valorisation écologique des milieux aquatiques et humides. Ces opérations de valorisation écologique ont été réalisées sur les berges de Seine, sur les rus et étangs du Val de Seine et les milieux humides de la Forêt Fausses Reposes ;
- L'assistance des villes de Suresnes, Sèvres, du CREPS et d'autres structures (VNF..) sur les thématiques suivantes : sensibilisation aux potentialités écologiques des milieux, aux bonnes pratiques de restauration et de gestion des cours d'eau (génie végétal, gestion différenciée, « zéro-phyto »), à la renaturation des berges, à la prise en compte de la trame verte et bleue et de leur interconnexion, à la préservation de la ressource en eau, accompagnement technique.
- Missions communes aux animations milieux aquatiques (sensibilisation du public, gestion courant, formations,...)

Figure 4. Travaux de restauration des berges de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux

5 Agriculture urbaine et maraîchage

5.1 Actions de 2019

a. Projets d'agriculture urbaine (eco-paturage)

La cellule du secteur Eau et Espaces Boisés de l'association Espaces a mené en 2019 des projets d'écopâturage avec la ville de Saint-Cloud et le Domaine national de Saint-Cloud.

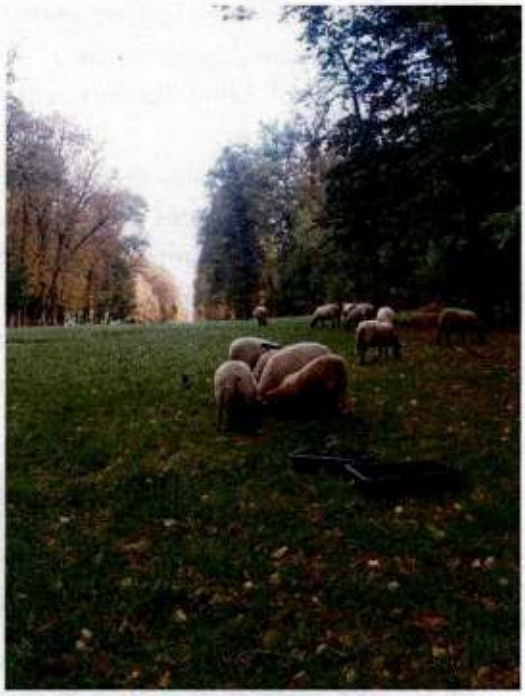

Figure 5. Ecopâturage dans le Domaine national de Saint-Cloud

b. Projets de maraichage

Sur l'année 2019, la cellule du secteur Eau et Espaces Boisés de l'association Espaces a été missionnée par les communes de Ville d'Avray et de Vanves pour développer des projets liés à l'agriculture urbaine et maraichage notamment l'aménagement jardins partagés.

5.2 Actions de 2020

a. Projets d'agriculture urbaine (eco-paturage)

La cellule du secteur Eau et Espaces Boisés de l'association Espaces a mené en 2020 des projets d'écopâturage avec la ville de Saint-Cloud, Marnes-la-Coquette et le Domaine national de Saint-Cloud.

b. Projets de maraichage

Sur l'année 2019, la cellule du secteur Eau et Espaces Boisés de l'association Espaces a été missionnée par les communes de Ville d'Avray et de Vanves pour finaliser l'aménagement jardins partagés.